



VANDERSANDEN

Service client des pavés en terre cuite

Engelselei 79, B 2140 Antwerpen

T +32 3 200 35 94

E paves@vandersanden.com

« Gagnez 50 m² de pavés ! »

Conditions de l'action visiteurs du stand au stand 1188 pendant Green Expo 2026

1. Organisateur

- Cette action est organisée par Vandersanden Steenfabrieken SA, dont le siège social est établi à Riemsterweg 300, 3740 Bilzen (Belgique), enregistrée sous le numéro d'entreprise 0441.625.063, ci-après dénommée « Vandersanden ».

2. Qui peut participer ?

- La participation est exclusivement réservée aux entrepreneurs de jardins professionnels ou aux architectes paysagistes établis en Belgique et disposant d'un numéro d'entreprise valable.
- Une seule participation valable est autorisée par personne et par entreprise. Plusieurs scans ou inscriptions effectués par la même personne ou au nom de la même entreprise ne donnent droit à aucune chance supplémentaire.

3. Participation

- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.
- La participation s'effectue pendant Green Expo 2026, au stand 1188 de Vandersanden, en scannant son Smart Badge personnel ou en le faisant scanner par un collaborateur de Vandersanden au moyen de l'application de scan officielle de Green Expo.
- En participant à l'action, le participant confirme avoir eu la possibilité de consulter les présentes conditions de participation et les accepter.
- La participation est exclusivement possible pendant les heures d'ouverture officielles de Green Expo 2026 :
 - dimanche 27 septembre 2026 : de 09 h 30 à 18 h 00 ;
 - lundi 28 septembre 2026 : de 13 h 00 à 21 h 00 ;
 - mardi 29 septembre 2026 : de 09 h 30 à 17 h 00.

4. Prix et tirage au sort

- Trois gagnants seront désignés parmi l'ensemble des participants valablement inscrits, au moyen d'un tirage au sort effectué de manière aléatoire :
 - un gagnant remportera 50 m² de pavés en terre cuite ;
 - deux gagnants remporteront chacun 25 m² de pavés en terre cuite.
- Le tirage au sort aura lieu le mercredi 30 septembre 2026.
- Les gagnants seront informés personnellement par e-mail au plus tard le vendredi 2 octobre 2026. À cette fin, l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription au salon sera utilisée, pour autant qu'elle soit disponible. Si aucune adresse e-mail n'est disponible, Vandersanden tentera, dans la mesure du possible, de contacter le gagnant au moyen d'une autre coordonnée communiquée lors de l'inscription au salon.

- Si un gagnant ne réagit pas dans un délai de 14 jours calendrier à compter de l'envoi de cette notification, Vandersanden se réserve le droit de procéder au tirage au sort d'un gagnant de remplacement.
- Un participant ou une entreprise ne peut remporter qu'un seul prix au maximum.

5. Choix des pavés en terre cuite

- Le choix est limité aux produits de notre gamme jardin standard : douze coloris extrudés « Antica » aux formats Waal ou Dik, produits sur notre site de production de Kessel, ainsi que six coloris moulés aux formats Waal ou Dik, produits sur notre site de production de Spijk, conformément au tarif belge de la gamme jardin en vigueur au moment de la commande.
- Le produit choisi dans la gamme jardin standard doit être effectivement disponible en stock au moment de la commande. Il n'est pas possible de réserver des produits qui ne sont pas en stock ou qui doivent encore être produits. Les produits qui doivent faire l'objet d'une production spéciale ou qui ne font pas partie du stock régulier sont exclus de l'action.

6. Commande

- Les pavés en terre cuite doivent être commandés auprès d'un revendeur Vandersanden établi en Belgique. Il n'est pas possible de commander directement auprès de Vandersanden.
- La totalité de la quantité remportée doit être reprise dans une seule commande. Les commandes partielles ne sont pas autorisées.
- La commande doit être passée au plus tard le 30 juin 2027. La livraison doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2027.

7. Remboursement

- Après l'achat, le gagnant transmet une copie de la facture du revendeur Vandersanden belge à paves@vandersanden.com
- Vandersanden rembourse le prix d'achat TVA comprise de la quantité de pavés en terre cuite remportée, tel qu'il figure sur la facture. Les frais de transport, frais de palettes, frais de traitement, suppléments, accessoires et autres frais ne sont pas compris dans le remboursement.
- Si le nombre de mètres carrés commandés est supérieur à la quantité remportée, seule la quantité remportée sera remboursée.
- Si plusieurs types de pavés en terre cuite de la gamme jardin standard figurent sur une même facture, le remboursement sera calculé sur la base du type présentant le prix d'achat par m² le plus bas.
- La facture doit être transmise à Vandersanden dans un délai maximal de 30 jours calendrier à compter de la date de facturation et, en tout état de cause, au plus tard le 31 décembre 2027.
- La quantité de pavés en terre cuite remportée ne peut être échangée contre des espèces ni contre d'autres produits.
- Cette action ne peut être cumulée avec d'autres actions, remises ou offres promotionnelles.

8. Annulation

- Lorsqu'une commande est annulée totalement ou partiellement et que, de ce fait, la quantité finalement achetée est inférieure à la quantité remportée, seule la quantité effectivement achetée et entrant en ligne de compte dans le cadre de l'action sera remboursée. En cas d'annulation totale, le droit au prix est perdu.

9. Données à caractère personnel

- Vandersanden traite les données à caractère personnel des participants aux fins de l'organisation, de la mise en œuvre et du traitement administratif de cette action, ainsi que pour communiquer avec les gagnants.
- Après Green Expo 2026, Vandersanden enverra aux participants au maximum cinq e-mails concernant des webinaires consacrés aux aménagements de jardin adaptés au climat et aux produits présentés lors de Green Expo 2026. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment au moyen du lien de désinscription figurant au bas de chaque e-mail.
- De plus amples informations concernant le traitement des données à caractère personnel et les droits des personnes concernées sont disponibles dans la politique de confidentialité de Vandersanden : <https://www.vandersanden.com/fr-be/declaration-de-confidentialite>

10. Modification ou arrêt de l'action

- Vandersanden se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin prématurément à l'action en raison de circonstances impérieuses échappant raisonnablement à son contrôle. Une telle modification ne portera pas atteinte aux droits déjà valablement acquis et sera annoncée sur <https://www.vandersanden.com/fr-be/concours-green-expo>.

11. Droit applicable

- La présente action et les présentes conditions de participation sont exclusivement régies par le droit belge.

12. Contact

- Toute question concernant cette action peut être adressée à :

Vandersanden
+32 (0)3 231 08 21
paves@vandersanden.com
www.vandersanden.com